

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julienne Comeau		Date d'inspection Le 07 juillet 2026	
Nom de l'établissement Garderie Bourgeoys 2		Numéro de permis 2020095	
Adresse 248 rue Marguerite-Bourgeoys Caraquet NB E1W 1A4		Numéro de téléphone (506) 727-6883	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 9	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Observation :

- ☐ Jeu libre
- ☐ Causerie
- ☐ Collation
- ☐ Application de crème solaire
- ☐ Activité extérieure : sortie à vélo au parc communautaire (sentier de vélo)

Un rappel a été fait à l'exploitante concernant l'utilisation du parc de jeux extérieur de l'École Marguerite-Bourgeois par les enfants de la halte.

L'exploitante doit s'assurer d'inspecter et de vérifier régulièrement le parc afin que celui-ci soit sécuritaire et exempt de tout danger pour les enfants. Elle a également été avisée qu'elle doit interdire l'accès au parc ou limiter son utilisation lorsque des risques pour la santé ou la sécurité des enfants sont observés.

La halte est conforme à la Loi et au Règlement sur les services à la petite enfance du Nouveau-Brunswick.

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 07 juillet 2026

Date

original signé par
Julienne Comeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"